



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **20 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1693

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau communautaire d'assainissement - Lots n° 2, 3, 4, 5 et 6 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Coste

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 13 septembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 22 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Guimet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Olivier, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Mme Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Appell), Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthelémy), M. Barret (pouvoir à M. Gignoux), Mme Dagorne (pouvoir à M. Louis), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Havard (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Kabalo (pouvoir à M. Sturla), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet, Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra (pouvoir à Mme Pédrini).

Absents non excusés : Mme Peytavin, MM. Albrand, Brolquier, Coulon, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Serres.

Séance publique du 20 septembre 2010**Délibération n° 2010-1693**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau communautaire d'assainissement - Lots n° 2, 3, 4, 5 et 6 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau communautaire d'assainissement - Lots n° 2, 3, 4, 5 et 6.

Le montant global maximum des travaux est de 23 400 000 € HT sur 2 années.

Les travaux à réaliser feraient l'objet de trois lots géographiques (lots n° 2, 3 et 4) et de deux lots techniques (lots n° 5 et 6) suivants qui seraient attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire selon la répartition suivante :

- lot n° 2 : secteur ET-Est, qui comprend les communes de Vaulx en Velin, Jonage, Meyzieu, Décines Charpieu, Bron, Chassieu, Saint Priest, Mions, Corbas, Feyzin, Solaize, Saint Fons et Vénissieux,

- lot n° 3 : secteur ET-Nord-Rive gauche de la Saône, qui comprend les communes de Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Cailloux sur Fontaines, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Village, Fontaines sur Saône, Sathonay Camp, Rillieux la Pape, Caluire et Cuire, Curis au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Champagne au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Ecully, Limonest, Albigny sur Saône, Dardilly et Lissieu,

- lot n° 4 : secteur ET-Ouest, qui comprend les communes de Marcy l'Etoile, Charbonnières les Bains, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, Craponne, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Irigny, Vernaison, Charly, La Tour de Salvagny, Givors et Grigny,

- lot n° 5 : construction d'ouvrages à grande profondeur et/ou en présence de nappe phréatique, hors fonçage, forage, chemisage et tubage,

- lot n° 6 : réhabilitation d'égouts visitables sur l'ensemble du réseau communautaire.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse une fois une année :

- le lot n° 2 comporterait un engagement de commande annuel de 1 000 000 € HT minimum et 3 000 000 € HT maximum,

- le lot n° 3 comporterait un engagement de commande annuel de 1 000 000 € HT minimum et 3 000 000 € HT maximum,

- le lot n° 4 comporterait un engagement de commande annuel de 500 000 € HT minimum et 1 700 000 € HT maximum,

- le lot n° 5 comporterait un engagement de commande annuel de 500 000 € HT minimum et 2 000 000 € HT maximum,

- le lot n° 6 comporterait un engagement de commande annuel de 500 000 € HT minimum et 2 000 000 € HT maximum ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le lancement de la consultation en vue de l'attribution des travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau communautaire d'assainissement - lots n° 2, 3, 4, 5 et 6,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :

- lot n° 2 : secteur ET-Est, qui comprend les communes de Vaulx en Velin, Jonage, Meyzieu, Décines Charpieu, Bron, Chassieu, Saint Priest, Mions, Corbas, Feyzin, Solaize, Saint Fons et Vénissieux, pour un montant annuel minimum de 1 000 000 € HT, soit 1 196 000 € TTC et un maximum de 3 000 000 € HT, soit 3 588 000 € TTC,

- lot n° 3 : secteur ET-Nord Rive gauche de la Saône, qui comprend les communes de Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Cailloux sur Fontaines, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Village, Fontaines sur Saône, Sathonay Camp, Rillieux la Pape, Caluire et Cuire, Curis au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Champagne au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Ecully, Limonest, Albigny sur Saône, Dardilly et Lissieu, pour un montant annuel minimum de 1 000 000 € HT, soit 1 196 000 € TTC et un maximum de 3 000 000 € HT, soit 3 588 000 € TTC,

- lot n° 4 : secteur ET-Ouest, qui comprend les communes de Marcy l'Etoile, Charbonnières les Bains, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, Craponne, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Irigny, Vernaison, Charly, La Tour de Salvagny, Givors et Grigny, pour un montant annuel minimum de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC et un maximum de 1 700 000 € HT, soit 2 033 200 € TTC,

- lot n° 5 : construction d'ouvrages à grande profondeur et/ou en présence de nappe phréatique, hors fonçage, forage, chemisage et tubage, pour un montant annuel minimum de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC et un maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 392 000 € TTC,

- lot n° 6 : réhabilitation d'égouts visitables sur l'ensemble du réseau communautaire, pour un montant annuel minimum de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC et un maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 392 000 € TTC.

5° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercices 2011 et 2012 - fonction 222 - comptes 231 510 et 231 560 sur diverses opérations de la section investissements au titre des autorisations de programme à individualiser.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 septembre 2010.